

Plus de 20 000 centenaires en France aujourd'hui



La lettre du Rapse souhaite à ses lecteurs
de bonnes fêtes de fin d'année.
Après les formidables luttes contre la réforme de la
retraite que nous venons de vivre,
2011 s'annonce un bon cru pour résister et surtout
pour construire ensemble
de réelles perspectives de changement.

Sommaire

- ✓ 172 milliards de niches fiscales Pages 2/6
- ✓ Vers une privatisation de la sécu..... Pages 7/10
- ✓ Pascal Borelly Page 11

*172 milliards
c'est le montant
des niches fiscales et sociales
dont les entreprises auront bénéficié en 2010.*

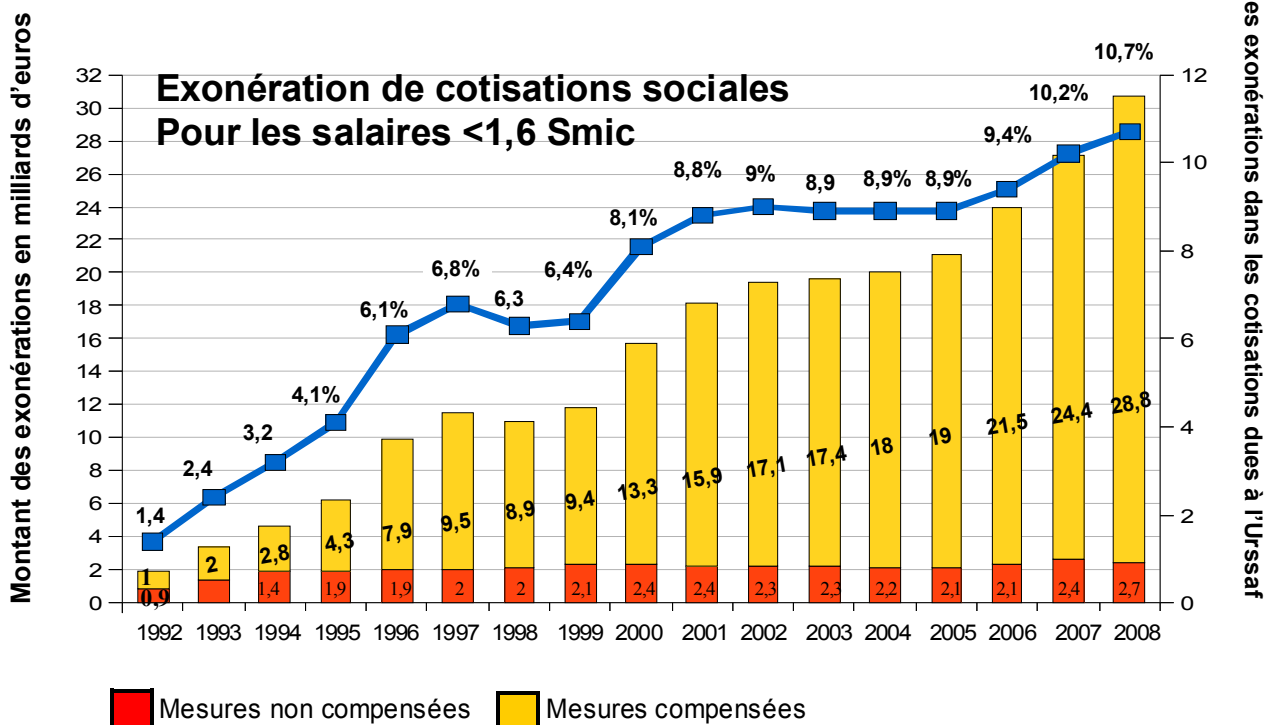
Tel est le résultat des divers dispositifs déployés en ce sens dont l'existence a été rendue publique par le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organisme rattaché à la Cour des comptes. **Jean-Marc DURAND**

Un énorme montant que l'on peut comparer au déficit budgétaire de 2010 de 150 milliards d'euros (7,7% du PIB).

Le gouvernement annonce un effort sans précédent de réduction des niches fiscales et sociales qui resteront quand même à 92 milliards d'€ en 2011 mais elles toucheront essentiellement les ménages avec le relèvement de la TVA sur les offres composites dites « triple play » (téléphonie + télévision + Internet), la suppression des parts supplémentaires qui étaient accordées l'année du mariage, du pacs ou du divorce, les aides fiscales à l'énergie voltaïque, et pour les PME, les aides aux investissements sur des activités « risquées »

Chaque année depuis 2002, une douzaine de niches fiscales ont été créés.

Quant aux niches sociales représentant un total de 66 Mds €, pas moins de 91 dispositifs concernent les entreprises «pour une efficacité qui reste parfois à démontrer», précise le CPO. Leur montant s'élève à 66 milliards d'euros dont 31,5 milliards accordés sous formes d'allègements généraux et d'exonérations ciblées. Le CPO précise que cette «inflation considérable n'apparaît pas maîtrisée et contraste fortement avec les efforts engagés en matière de dépenses budgétaires». De plus, elles bénéficient souvent aux grandes entreprises, qui pratiquent systématiquement l'optimisation fiscale et l'expertise.



Au premier plan, la niche sociale sur les bas salaires, qui en 2010 a coûté 31,5 milliards (32,1 en 2009). Ce dispositif exonère les entreprises qui embauchent à des revenus jusqu'à 1,6 fois le smic.

Un instrument qui pour la Cour des comptes **« favorise l'emploi des salariés les moins qualifiés, par deux canaux : un effet « demande », qui permet une réduction du coût de production dans son ensemble, et donc du coût du travail, et un effet « substitution », qui permet une baisse relative du coût du travail par rapport au coût du capital et conduit l'entreprise à substituer du travail au capital ».**

- Le taux d'exonération étant appliqué sur le niveau de salaire mensuel, la pratique de 13e et 14e mois permet d'accroître le taux d'exonération par rapport à ce qu'il aurait été avec les mêmes revenus annuels répartis sur 12 mois..

L'autre effet pervers de cette disposition est l'incitation malsaine qui en découle à la course aux bas salaires (exonération, maximum au niveau du smic qui décroît quand le salaire augmente jusqu'à disparaître à 1.6 smic). Cela pousse à la déqualification des emplois et à la dévalorisation du travail, avec toutes les conséquences sur la perte de compétitivité internationale de nos productions. Ces deux dizaines de milliards d'euros gaspillés en poussant à

la baisse des salaires contribuent à alimenter les cercles vicieux dépressifs du freinage de la croissance, l'effort d'investissement réel laissant la place aux placements financiers et à la spéculation. De telles aides, en relançant l'accumulation financière, ont fortement contribué au déclenchement et à l'intensité de la crise financière de 2008.

Cet argent public gaspillé pourrait servir à tout autre chose, notamment à alimenter un Fonds national pour l'emploi qui, adossé à un pôle public bancaire et décliné au niveau régional, et servirait à bonifier de façon sélective le taux d'intérêt des crédits attribués aux entreprises pour financer leurs investissements. Plus ceux-ci programmeraient d'emplois et de formations et plus le taux d'intérêt des crédits à moyen et long terme servant à les financer serait abaissé, jusqu'à des taux 0.

Le tableau suivant montre cet effet pervers. En effet, plus le salaire est proche du SMIC et plus les cotisations sociales sont réduites. Le cumul des différents dispositifs dérogatoires conduit à faire de la hausse du salaire direct, le mode le plus couteux.

- Le paiement des heures supplémentaires a été neutralisé dans le salaire mensuel pour le calcul des allègements de cotisation. ce qui revient à une franchise supplémentaire de cotisation

Exemple avec une hausse de 100 € :

Forme d'augmentation	Coût réel
Hausse directe du salaire mensuel de 100 € pour un salarié au Smic (1343,8€)	239,80 €
Hausse directe du salaire mensuel de 100 € pour un salarié dont le salaire est entre 1,6 SMIC et le plafond sécu (2885€)	184,63 €
Hausse directe du salaire mensuel de 100 € pour un salarié dont le salaire est au dessus du plafond	180,09 €
Hausse de 108,31 € l'intéressement	91,11 €

Le CPO pointe également :

- Le CPO relève également que : « ? L'exonération d'impôts et de cotisations sur les heures supplémentaires. Il indique à ce propos que le dispositif «travailler plus pour gagner plus» a un «effet sur la croissance qui reste inférieur à son coût (**4,1 milliards**)» et a un «effet ambigu sur l'emploi», car « l'accroissement de la durée du travail » peut «inciter les entreprises à substituer des heures de travail aux hommes». Pour les travailleurs qui n'effectuent pas d'heures supplémentaire, la baisse de la fiscalité sur celles-ci ne les touchent pas, mais la nécessité de combler la perte pour les finances publiques risque de peser sur leur pouvoir d'achat *via* des prélèvements obligatoires supplémentaires. "

- La mise en place du taux réduit de TVA à 5,5% dans la restauration qu'il estime d'« *un impact limité, pour un coût élevé*».

- Autre niche ciblée : l'exonération des plus-values à long terme sur la cession de titres de participation, appelée « niche Copé ». 6 milliards d'euros en 2009, et 22 milliards sur trois ans. C'est e une sorte de bouclier fiscal pour les entreprises qui leur permet de défiscaliser progressivement des plus-values sur les cessions de titres de participations détenus depuis plus de deux ans. Elle aura permis à Danone d'économiser 500 millions d'impôts sur les sociétés (IS) en 2008 sur la cession de Danone Biscuit réalisée en 2007 et à Suez, d'empocher 800 millions. Autres grands bénéficiaires : les fonds de LBO (leveraged management buy out), qui achètent des sociétés pour les revendre quelques années plus tard après avoir leur avoir fait cracher des sommes colossales au titre du remboursement d'intérêts financiers.

- Les avantages fiscaux et sociaux liés à la participation, à l'intéressement, à l'épargne salariale (25 milliards d'euros)

et à la protection sociale complémentaire (12 milliards). Un exemple : l'épargne salariale, qui entraîne un manque de recettes de l'ordre de 9 Mds €, a une efficacité «*considérablement amoindrie en raison d'une substitution probable de l'épargne salariale à des hausses de salaire brut* », note le CPO (voir tableau).

- Enfin, les experts dénoncent les retraites chapeaux non soumises à cotisations sociales.

?Au fond, les conclusions de cette étude montrent qu'un autre financement de la retraite est possible, les niches sociales représentant 15 % des recettes de la Sécurité sociale.

De l'argent pour faire croître la gabegie

Au-delà de la gabegie des niches sociales et fiscales, les aides publiques aux entreprises d'un montant de **65 milliards d'euros**, selon le dernier rapport publié en 2006, sont tout aussi scandaleuses.

Six mille dispositifs d'aides ont été recensés, dont 90% sont financés par l'État. Cela représente en masse monétaire, « *un peu plus que le total du budget de l'éducation nationale, près de deux fois le budget de la Défense, le même ordre de grandeur que le total des dépenses hospitalières, plus de trois fois le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

Mais, surtout, ces 65 milliards d'euros correspondent, selon ce rapport, au produit de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la totalité des impôts que sont censées payer les entreprises. Pour quel résultat ? A faire croître les profits et les gâchis financiers des grands groupes, des des marges bancaires, de la spéculation ?

Réorienter cet argent pour l'emploi.**1) les fonds régionaux**

C'est donc une tout autre intervention qu'il faut créer à partir d'une nouvelle

intervention des salariés et des citoyens disposant de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs pour, en lien avec leurs élus, permettre une réponse adaptée aux exigences sociales culturelles et territoriales et environnementales. C'est l'objectif vers lequel tend la proposition de Fonds régional pour l'emploi et la formation, alimenté au départ, par la réorientation d'une partie des crédits d'action économique des Régions.

Ce fonds travaillerait de concert avec des commissions de contrôle et d'évaluation des aides publiques dont le volume devrait décroître avec l'entrée en vigueur des fonds régionaux.

Le dogme du trop d'impôt, un des fers de lance de l'idéologie ultra-libérale, a atteint pour une large part, son objectif d'allègement des prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises et le capital

C'est sans doute en matière de fiscalité que les feux ont été poussés le plus loin et ce n'est pas un hasard si, après le domaine fiscal, l'offensive est maintenant dirigée contre la sphère sociale. Un tel tour de force a été rendu possible grâce à la bienveillance d'une majorité bien-pensante dépassant largement le carré des seuls idéologues de droite.

C'est ainsi qu'à la baisse des prélèvements a été conjuguée, sous formes d'aides et d'interventions publiques, une restitution quasi totale des sommes prélevées au titre de l'impôt restant dû, faisant entrer la France dans le cercle des pays à faible taux de fiscalité réelle sur les entreprises.

Ainsi, alors que le taux apparent de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%, son taux réel moyen est, pour les grandes entreprises et les groupes, de 13% à 14% au risque de soustraire l'entreprise, c'est-à-dire la richesse qui y est produite grâce au travail des salariés, à tout financement social, pour n'alimenter que le profit capitaliste.

La désactivation des dispositifs dits de niches fiscales et sociales dont elle bénéficie, est urgente.

2) Revoir la fiscalité des entreprises

Il faudrait, en réalité, une mise à plat de toute la fiscalité des entreprises, avec le double objectif de justice sociale et d'efficacité économique. La législation fiscale des entreprises devrait tendre à établir une véritable égalité de traitement entre l'ensemble des acteurs économiques, quelles que soient leur taille et leur activité. Elle devrait également intégrer une fonction incitative nouvelle, afin de renouer avec une croissance saine et dynamique, en encourageant les investissements les plus créateurs d'emplois et de formations et en pénalisant les placements financiers et les investissements matériels visant à diminuer l'emploi et la masse salariale. Un contrôle fiscal aux moyens humains et juridiques renforcés, coopérant avec ses homologues européens, en constituerait le garde-fou.

Le parti communiste avance en ce sens deux propositions.

- La première concerne **l'impôt sur les sociétés**. Il s'agirait de rendre cet impôt progressif. Plusieurs tranches seraient instaurées en fonction du chiffre d'affaires. L'objectif est la prise en compte de la diversité des entreprises (TPE, PMI, PME, grandes entreprises, groupes). Cette progressivité serait complétée par un mécanisme de modulation de l'impôt dû en fonction de l'utilisation des bénéfices (investissements réels et recherche ou dividendes et boursicotage) et de l'utilité de ces investissements au regard du développement de l'emploi, de la formation, des salaires et de l'environnement.

La seconde proposition concerne **la taxe professionnelle**. Elle serait ré-instaurée à partir d'un nouveau mode de calcul de sa base avec la prise en compte des trois

éléments constitutifs du capital des entreprises : les bâtiments et les terrains, les équipements matériels (machines et outillages) et les actifs financiers (portefeuille de valeurs et de dividendes d'un montant actuel de 1 500 milliards d'euros).

Plutôt que de prévoir un cadeau supplémentaire aux plus hauts revenus (3,2 Mds €) en supprimant l'ISF et

préparer ainsi un nouveau transfert fiscal vers les couches moyennes, N. Sarkozy aurait été plus inspiré en proposant une révision des dispositifs des niches fiscales et sociales des entreprises. Ces niches fiscales et sociales dont le montant excède celui que devraient rapporter les années supplémentaires de cotisations sociales que prévoit la réforme des retraites, soit selon les prévisions officielles 0,3 point de croissance par année (2).(1)

(1) Pour plus de détails voir l'article de Clothilde Mathieu In économie et politique de Novembre 2010.

(2) Dispositifs dérogatoires : par exemple les mécanismes d'exonération totale ou partielle) d'impôts locaux compensés par l'État, mais également impact de certaines mesures sociales sur la taxe sur les salaires et certains dispositifs permettant de déroger à la TVS, à la CSG, etc.

(3) Un point de croissance du P I B est égal à 40 Mds €.

Vers une privatisation de la Sécurité sociale ?

Après la réforme sur la retraite, N. Sarkozy lance, (interview télévisé du 16 novembre) la réforme sur la dépendance. **Ce sera le grand chantier présidentiel de l'année 2011.**

En apparence, les termes employés par le chef de l'état ne suscitent pas d'inquiétude.

- Il a indiqué que la réforme gouvernementale serait introduite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale débattue à l'automne 2011 au parlement.

- Très rassurant, il a aussi indiqué que ce projet de réforme serait précédé d'une **consultation pendant 6 mois.**

Dans la bouche de N. Sarkozy, le mot consultation prend une consonnance particulière : la dernière "consultation" de ce type n'était-elle pas celle qui a réuni le ministre du travail M. Woerth et les syndicats sur le dossier des retraites déjà bouclé, non modifiable sur les questions essentielles comme celles de la durée de cotisation, l'âge de départ et les financements ?

- Lors de son interview, le Président s'est appuyé sur l'argument que la population des plus de 60 ans aura progressé de 30% voire 50% d'ici 2040. Cela en précisant que cette réforme devra déboucher sur la création **« d'un nouveau risque, d'une nouvelle branche de la sécurité sociale: le cinquième risque »**

« Faut-il faire un système assurantiel? Obliger les gens à s'assurer? Faut-il augmenter la CSG? Faut-il avoir recours à la succession quand les enfants n'ont pas la volonté ou pas les moyens? »

“Faut-il faire un système assurantiel? Obliger les gens à s'assurer”?

Les mots sont lâchés. La forme interrogative permet d'atténuer le choc mais connaissant le personnage, nous avons tout lieu de penser qu'ils ont été pesés.

- On peut d'ailleurs les relier aux propos tenus **par F. Fillon le 24 novembre** lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée Nationale :

*«Avec l'emploi, la sauvegarde et la modernisation de notre système de protection sociale s'imposent à nous. **Nous avons commencé avec la réforme des retraites.** Avec Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot, **nous allons poursuivre.***

Nous ne devons pas laisser dériver les comptes de l'assurance maladie par démagogie. Nous ne pouvons pas esquiver sur cette question notre responsabilité collective. Nous lancerons une concertation (encore!) nationale sur la protection sociale qui associera tous les acteurs, les partenaires sociaux, les professionnels de santé, les mutuelles, les assurances, les collectivités territoriales, au premier rang d'entre elles les conseils généraux. »

Et il ajoute : *«Cette concertation nationale aura évidemment pour but immédiat de traiter la question de la dépendance.*

Le coût est estimé à 22 milliards d'euros et il devrait atteindre les 30 milliards dans les prochaines années. Le nombre des plus de 75 ans devrait doubler au cours des prochaines décennies.

Il s'agira en premier lieu de déterminer les besoins réels des personnes, d'examiner comment assurer le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible. Il faudra ensuite sérier

les pistes de financement : **assurance obligatoire ou facultative, collective ou individuelle ?**»

F. Fillion utilise à dessein des mots porteurs de la même signification que ceux employés par N. Sarkozy.

Des mots qui posent dans les deux cas, la fin de la sécurité sociale. La fin de notre système collectif et solidaire de protection pour la santé de tous.

La volonté de la droite et du patronat, relayée par le gouvernement, consiste bien à remplacer une démarche solidaire où chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins par une démarche assurantielle individuelle où chacun épargne en fonction de ses possibilités et reçoit à due proportion de cette épargne.

Pourtant, en 2008 déjà, plus de **5 millions de personnes étaient dans l'incapacité de payer une mutuelle** pour couvrir les risques non pris en charge par la sécurité sociale. Et presque 15% d'entre eux renonçaient aux soins faute de moyens.

En ouvrant en grand la prise en charge de la dépendance aux assureurs privés, la droite fait le choix de renforcer toujours plus cette protection sociale à 2 vitesses: Une protection étendue pour ceux qui auront les moyens de s'assurer, un système pour les autres n'assurant pas grand chose.

Et pour ceux qui auraient encore quelques doutes, la ministre des solidarités, **Roselyne Bachelot**, a sonné la dernière charge en date contre la Sécurité sociale :

«Des mesures législatives doivent être votées à l'automne 2011 dans le cadre du

projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012. Mais nous ne parlons pas de rien! Plusieurs rapports, dont le dernier, celui de **Valérie Rosso-Debord**, posent les enjeux et les solutions qui peuvent être envisagées.

Par ailleurs, la dépendance représente déjà 22 milliards d'euros, dont 5 milliards financés par les départements et 17 milliards par l'État essentiellement via la Sécurité sociale. Le débat devra aussi affiner les besoins futurs, qui sont évalués actuellement à 30 milliards d'euros.»

Question du Figaro: **«Que pensez-vous de l'éventuelle mise en place d'une assurance privée? »**

Réponse de la ministre: «Je ne veux pas encore me prononcer. Le débat à venir sera aussi un débat de prise de conscience pour nos concitoyens. Les Français devront s'exprimer sur ce qu'ils jugent être la meilleure solution. **Quelle pourrait être la part de l'assurance par rapport à la solidarité? Comment s'organiserait leur articulation? »**

Là encore, un message qui banalise la possibilité du recours à l'assurance privée comme une éventualité naturelle.

Le rapport auquel fait allusion Mme Bachelot, celui de la députée UMP Valérie Rosso-Debord, pose «les enjeux et les solutions qui peuvent être envisagées».. Or, ce rapport, qui a été présenté à l'Assemblée nationale en juin dernier dans le cadre d'une mission de réflexion sur la dépendance dit, les choses avec beaucoup moins de précautions de langage.

Le constat qui aboutit au coût de 30 milliards d'euros part des critères d'attribution de l'allocation dépendance qui a été créée en 2000 par Lionel Jospin, et qui est actuellement l'un des dispositifs publics d'aide aux personnes âgées dépendantes. Le nombre de bénéficiaires qui était de 700.000 en 2002 pourrait atteindre 1,6 million de personnes en 2040.

Mais au-delà de ce constat, le rapport de la députée UMP retient surtout l'attention pour les pistes sulfureuses qu'il avance.

D'abord, le rapport fait valoir (page 64) que «*nous ne sommes plus du tout dans le contexte de la création de notre système de protection sociale*» mais comme le disait feu le président de la Cour des comptes, Philippe Séguin, «*d'un côté, nous devons faire face à une explosion des dépenses; de l'autre, la mondialisation fait **du poids des charges sociales une hypothèque pour la compétitivité de notre pays***».

Le rapport de la députée UMP est un plaidoyer en faveur du recours à l'assurance privée :

«*De fait, le nombre de Français ayant souscrit une assurance dépendance augmente chaque année et représente aujourd'hui **près de cinq millions de personnes** ayant adhéré par l'intermédiaire d'une mutuelle ou d'une institution de prévoyance (trois millions de personnes) ou de sociétés d'assurances (deux millions), situant notre pays à la deuxième place des pays industrialisés», lit-on ainsi (page 86).*

Cette remarque se poursuit par une note en bas de page qui ajoute :

«*La Fédération française des sociétés d'assurance comptait 2.007.600 assurés versant **387,6 millions d'euros de cotisations** (au titre d'un contrat pour lequel la dépendance est la garantie principale) et versait **112,4 millions d'euros** de rente en 2008 (différence : 275,2M€).*

En 2009, 2.024.200 assurés versaient **403,1 millions d'euros de cotisations** tandis que **127,7 millions d'euros de rente** (différence: 275,4M€) étaient servis.»

Et enfin page 87 : «*Les sociétés d'assurance, ayant désormais une vingtaine*

d'années d'expérience de la gestion du risque dépendance, estiment avoir suffisamment défini le risque statistique, - deviendront dépendants 15 % d'une génération atteignant l'âge de 65 ans et 60% d'une génération atteignant 90 ans – pour proposer des contrats assurant des rentes mensuelles moyennes de 1.000 euros par mois pour des cotisations mensuelles s'élevant à 30 euros pour une personne de soixante ans et à 21 euros pour une personne de quarante ans.

La mission propose de rendre obligatoire dès cinquante ans la souscription d'une assurance des personnes contre la perte d'autonomie auprès de l'établissement labellisé de leur choix : mutuelle, société de prévoyance ou société d'assurance.»

Et de deux.

Avec la réforme des retraites qui va se traduire par des pensions «*peau de chagrin* », les retraites privées par capitalisation ont de beaux jours devant elles.

Le rendez-vous de 2013 qui vise à une transformation systémique de la retraite (comptes notionnels et par points voir lettre du Rappe N°86) compte bien donner un nouvel élan, comme en Suède, aux retraites par capitalisation rendues obligatoires. Et avec la privatisation de la prise en charge de la dépendance, les perspectives s'avèrent potentiellement juteuses

D'ailleurs, les assureurs et les groupes privés de retraite ne s'y sont pas trompés.

Notamment, Guillaume Sarkozy, ancien président de la commission sociale du CNPF puis du Medef, reconverti dans le secteur assurantiel après avoir bradé tous ses actifs de la branche textile, s'est mis sur les rangs avec son groupe privé Malakoff Mederic..

Assureurs privés, mutuelles, banques et fonds de pensions vont pouvoir offrir d'un seul coup, dans le cadre de contrats individuels ou de contrats d'entreprise, des "packages" englobant à la fois l'assurance prévoyance / dépendance et la retraite complémentaire.

Et de trois :

Les déremboursements de médicaments de plus en plus nombreux permettent dans le même temps aux mêmes assureurs d'englober dans leurs "packages" des offres portant aussi sur le risque maladie, de moins en moins bien couvert par la Sécurité sociale.

Après l'année 2010 sur les retraites, 2011 pourrait bien être une année de forte mobilisation pour défendre la sécurité sociale.

Quelles propositions alternatives?

Dans le cadre d'un service public aux personnes âgées, la question de la dépendance doit faire l'objet d'une réelle concertation pour évaluer les besoins et déterminer les financements solidaires permettant une réponse collective et solidaire permettant d'y faire face.

- Il s'agit de favoriser le maintien à domicile avec les services d'aides et de soins nécessaires, tout en assurant les structures publiques d'accueil lorsque cela n'est pas possible.

- Ce service public assurerait la sécurisation de tous les moments de la vie, la promotion des activités créatrices des personnes autonomes ayant des

activités sociales comme des personnes dépendantes avec pour ces dernières le soutien et l'accompagnement des familles.

- En amont, il s'agit d'améliorer les conditions de travail et le développement de la prévention et des services de santé au travail. L'enjeu est de repousser l'âge d'espérance de vie en bonne santé qui est beaucoup moins élevée que l'espérance de vie :

respectivement 63 ans et 77,8 ans pour les hommes, 64,2 et 84,5 ans pour les femmes.

- S'agissant des financements, il s'agit d'une question essentielle : **donner dans notre société toute leur place aux personnes âgées, répondre à leurs besoins, favoriser leur vie sociale.**

Cette prise en charge et son financement doivent relever de la solidarité nationale à partir des richesses créées par le travail.

Comme pour les financements de la retraite, ces financements doivent s'appuyer sur le développement humain. Cela nécessite d'imposer dans les entreprises comme dans le secteur public, d'autres critères de gestion et des nouveaux pouvoirs pour les salariés et les citoyens, pour sécuriser l'emploi et la formation.

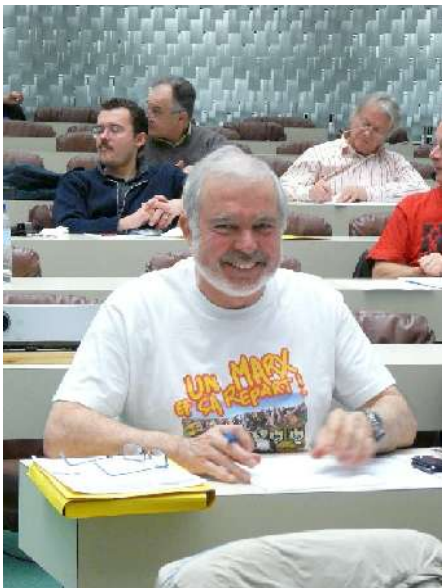
C'est la condition pour en finir avec les bas salaires et renouer avec l'emploi.

Les objectifs, les moyens financiers, les pouvoirs!, c'est la base pour créer les richesses à partir desquelles les services publics et la protection sociale peuvent être financés.

La question de la dépendance nous place de nouveau, après celle des retraites et de la sécurité sociale, face aux mêmes enjeux de civilisation.

Membre fondateur de la lettre du Rapse, notre camarade, notre ami Pascal Borelly, nous a quitté.

Pascal qui s'était tant battu dans la dernière période contre le projet de réforme de la retraite de N. Sarkozy est décédé à l'âge de 64 ans. Notre tristesse est immense mais pour Pascal, la vie était toujours victorieuse et sa vie ne se concevait pas hors du juste combat pour une autre société. **Continuons son combat.**



Quelques réactions parmi des centaines :

...**J**e veux saluer la mémoire d'un militant communiste engagé dans ce combat pour l'émancipation humaine et dire la fraternité que portait Pascal...

Pascal était apprécié...notamment en raison d'un combat qu'il avait à cœur : celui de la défense des salariés.....

Je ne veux pas oublier ni son rire, si particulier, ni sa combattivité, ni son allant, ni son entière empathie alors que pourtant la vie ne l'épargnait pas...

Pour avoir milité à ses cotés au sein de la commission économique, l'avoir côtoyé dans tous les moments de lutte, je sais l'homme de conviction qu'il était. Sachant toujours lier la réflexion à l'action, sa détermination à œuvrer pour une autre société n'avait d'égal que son

engagement pour le combat communiste...

Il avait beaucoup travaillé sur les inégalités d'espérance de vie. Pascal nous manque terriblement...

C'était un militant communiste de grande conviction, avec lequel les échanges étaient toujours pleins d'humanité...

les communistes sont en deuil, et en particulier les militants dans l'entreprise , activité essentielle à notre identité qu'il a si bien défendue...

Il n'était pas nécessaire de connaître beaucoup Pascal , ce qui était mon cas , pour l'aimer aussitôt...

Avec la disparition de Pascal nous avons perdu un ami et un camarade, dont la gentillesse, la générosité, l'humour, la joie de vivre et de lutter, l'intelligence, l'expérience étaient des stimulants...

J'estimais au plus haut point sa rigueur d'esprit, la finesse de ses analyses politiques, son engagement. Il était de ces militants intègres et exigeants qui donnent confiance en l'avenir...nous mêmes perdons un camarade qui contribuait à nous redonner confiance dans l'avenir, ce drame est une grande perte pour nous tous...

Il fait partie de ces hommes qui ont eu le courage et la lucidité d'affirmer la nécessité d'un parti révolutionnaire à un moment où la tentation du renoncement était pourtant bien près de l'emporter...